

Remboursements santé : Premier changement en avril

Paris, le 31 mars 2015

Madame, Monsieur,

La dernière phase de la réorganisation de MFP Services **a lieu en avril**. Elle valide la fin de l'opération technique de changement de l'outil informatique qui gère votre régime de Sécurité sociale.

Une obligation : une nouvelle mise à jour de votre carte Vitale

Vous devez impérativement, entre le 13 avril et le 12 mai 2015 au plus tard, effectuer une nouvelle mise à jour de votre carte Vitale. Cette mise à jour de vos données Assurance maladie (Sécurité sociale) est indispensable.



Attention, tout retard risquerait de bloquer le bon fonctionnement de vos remboursements.

Deux conséquences :

1/ un nouveau compte en ligne

Pour suivre vos remboursements et éditer vos décomptes en ligne, pour **la partie Assurance maladie** (Sécurité sociale), vous devez créer, après avoir mis à jour votre carte Vitale, votre **compte sur le site www.ameli.fr** qui remplacera le site www.moncomptesantepratique.fr.

2/ un nouveau nom pour vos documents d'Assurance maladie

Vous verrez apparaître la nouvelle dénomination **Solsantis** sur les documents de **la partie Assurance maladie** (Sécurité sociale).

Et si vous avez une question, les services de la MMJ sont à votre disposition au :
01 44 76 68 68 du lundi au vendredi de 8h30 à 18h (de 8h à 20h jusqu'au 30 avril 2015).

Vous souhaitant bonne réception de la présente, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments mutualistes.

Le Directeur

